

## PRECISIONS – MODIFICATION DES LOIS DU JEU

### U6 – U7

*Suppression de la relance de volée et de ½ volée*

*Relance protégée aux 8 mètres*

*Interdiction de tacler*

*Suppression du 5c5 et du 4c4 sans GB*

*Modification de l'espace de jeu pour le 4 c 4 avec GB : 30 m x 20 m*

### U8 – U9

*Suppression de la relance de volée et de ½ volée*

*Relance protégée aux 8 mètres*

*Modification de la profondeur de la surface de réparation aux 8 mètres*

## DÉFINITION DE LA RELANCE PROTÉGÉE

La relance protégée est mise en place lors de deux situations :

- ✓ le GDB est en possession du ballon à la main (le GDB peut relancer à la main ou au pied)
- ✓ la réalisation d'un coup de pied de but (uniquement au pied) :

La zone protégée correspond à la largeur du terrain sur une longueur de 8 mètres.

Lors de la relance, l'équipe adverse devra se replacer entièrement derrière la zone protégée (ligne des 8 mètres).

Les joueurs adverses pourront entrer dans la zone lors de trois situations :

- ✓ le ballon est contrôlé ou touché par un partenaire du porteur de balle
- ✓ le ballon franchi la ligne de la zone protégée
- ✓ le ballon sort des limites du terrain

**U6 – U7 U8 – U9**

### DEFINITION DU TACLE :

Au football, action de bloquer, avec le pied, **l'action de l'adversaire** et, plus spécialement, glissade, un ou deux pieds en avant, destinée à le déposséder du ballon